



AGC du LOT

430 AVENUE JEAN-JAURES
BP CS 60199 46004 CAHORS CEDEX 9

Tel : 0565232230

Fax : 0565232239

Client : 10311

SD : 866017424806516



LA POSTE

43PSL

8702

11



FACTURE

Date : 02/03/2026 Pièce n° : **00260004886**

Dossier suivi par : JULIE DUREDON

EI MME LAFAGE CHRISTELLE
720 AVENUE DE TOULOUSE
46350 PAYRAC

DESIGNATION	QUANTITE	UNITE	P.U. H.T.	TVA	MONTANT H.T.
PRESTATIONS COMPTABLES 2026					
Exercice : du 01/01/2026 au 31/12/2026					
Comptes annuels et accompagnement (BRASS)	1,00	U	2 300,00	20,000	2 300,00
- saisie des factures par l'AGC					
- clôture/établissement des comptes annuels					
- BIC, réel					
- TVA - liasse et déclarations fiscales					
- conseil d'entreprise et de gestion niveau SECURITE					
- suivi sociétaire simplifié					
Echéancier :					
LIBELLE ECHEANCE	DATE	Montant TTC			
Prélèvement	28/03/2026	276,00			
Prélèvement	28/04/2026	276,00			
Prélèvement	28/05/2026	276,00			
Prélèvement	28/06/2026	276,00			
Prélèvement	28/07/2026	276,00			
Prélèvement	28/08/2026	276,00			
Prélèvement	28/09/2026	276,00			
Prélèvement	28/10/2026	276,00			



A G C du LOT

430 AVENUE JEAN-JAURES
BP CS 60199 46004 CAHORS CEDEX 9

Tel : 0565232230

Fax : 0565232239

Client : 10311

EI MME LAFAGE Christelle

720 avenue de Toulouse
46350 PAYRAC

FACTURE

Date : 02/03/2026 Pièce n° : **00260004886**

Dossier suivi par : JULIE DUREDON

DESIGNATION	QUANTITE	UNITE	P.U. H.T.	TVA	MONTANT H.T.
Echéancier :					
LIBELLE ECHEANCE	DATE	Montant TTC			
Prélèvement	28/11/2026	276,00			
Prélèvement	28/12/2026	276,00			

TVA	BASE H.T.	TAUX	MONTANT TVA
VN	2 300,00	20,00	460,00

Montant total TTC : 2 760,00 €

NET A PAYER : 2 760,00 €

Cette facture sera prélevée sur votre compte :
11206 00089 00798658212 97

COUPON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

CLIENT : AGC46 / 10311 / LP
FACTURE : 00260004886 du 02/03/2026
NET A PAYER : PRELEVE

TVA acquittée sur les encaissements.

Passé le délai de 1 mois application d'intérêts de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal.

Pas d'escompte pour paiement comptant.

« Aux termes des Art. L. 441-6 et D. 441-5 al.12 du code du commerce - Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée afin de couvrir les frais de recouvrement. »